

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers en exercice : 19  
Date de la convocation : 28 mai 2024  
Votes exprimés : 18

**Séance du 3 juin 2024**

Le 3 juin 2024 à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VERSONNEX, s'est réuni en session ordinaire en présence, sous la Présidence de M. Jacques DUBOUT, maire,

**PRESENTS** : J. DUBOUT – E. MARTIN – D. ROTH - M.A. SOLLETI (Adjoint) – C. PAUGET – R. MERLEAU – M. BIRNER – L. TAQUET – J. PETRY – P. STEINMANN – C. ROBERT – D. DEVISCOURT

**ABSENTS EXCUSES** : P. HEIDELBERGER (procuration à J. DUBOUT) – N. BLOUQUY (procuration à M.A. SOLETTI) - F. PERRET (procuration à J. PETRY) – R. PERRET (procuration à C. PAUGET) – J.L. FERVEL (procuration à M. BIRNER) - D. PORTEILLA FOURNIER (procuration à E. MARTIN)

**ABSENTE** : E. HEDRICH

Secrétaire de séance : Marie-Anne SOLLETI

**REMBOURSEMENT EXCEPTIONNEL DES FRAIS DU SERVICE ANIMATION SUITE  
PROBLEME CARTE BANCAIRE**

Suite à une information de la part de la Trésorerie Publique, la carte bancaire utilisée par le centre de loisirs n'est plus valable. Une nouvelle carte a été commandée. Cependant, elle n'est pas encore arrivée et le centre de loisirs a prévu des sorties. Pour pouvoir prendre le bus, la directrice doit régler par carte bancaire les billets de transport. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le centre de loisirs par l'intermédiaire d'un animateur ou de la directrice d'avancer les frais et de se faire rembourser par l'entremise d'une note de frais les dépenses engendrées par la sortie.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :**

**D'APPROUVER** le remboursement des frais occasionnés lors de la sortie ;

**D'INSCRIRE** la dépense dans le budget communal.

**Rendu exécutoire**  
**Le 04/06/2024**  
**Publié**  
**Le 05/06/2024**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme,  
Le Maire.

